



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.12

Numéro de la demande : 2017-1510
Demande : Modifications des étiquettes du produit – Mélanges en cuve, nouveau site ou nouvel hôte
Produit : LI 700
Numéro d'homologation : 23026
Principe actif (p.a.) : Mélange de surfactant
Numéro de document de l'ARLA : 2923002

Objet de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation du LI 700, un surfactant non ionique qui contient 80 % de mélange de surfactant, afin d'inclure l'application à 0,25 % v/v avec les herbicides additionnels suivants : l'herbicide Pardner (n° d'homologation 18001), l'herbicide Curtail M (n° d'homologation 30914), et l'herbicide Lontrel 360 (n° d'homologation 23545).

Évaluations des risques pour la santé

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise pour appuyer l'ajout des préparations commerciales suivantes sur l'étiquette de l'adjuvant LI 700 : l'herbicide Pardner (bromoxynil 280 g/L), l'herbicide Lontrel 360 (clopyralide 360 g/L), et l'herbicide Curtail M (clopyralide 50 g ea/L + MCPA 280 g ea/L). Les substances mélangées en cuve proposées sont homologuées pour une utilisation avec les surfactants de type non ionique. Par conséquent, lorsque le LI 700, qui est également un surfactant de type non ionique, est utilisé en association avec les préparations commerciales proposées qui contiennent les principes actifs que sont le bromoxynil, la clopyralide, ou le MCPA, la magnitude des résidus ne changera pas pour les cultures traitées. Il s'ensuit que l'exposition alimentaire au bromoxynil, à la clopyralide ou au MCPA n'augmentera pas, et qu'elle ne posera pas de risque inacceptable pour l'ensemble des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

L'utilisation de l'adjuvant LI 700, en association avec les préparations commerciales que sont l'herbicide Pardner, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Curtail M, conformément aux modes d'emploi qui figurent sur les étiquettes, ne devrait pas entraîner de hausse de l'exposition professionnelle ou fortuite par rapport aux utilisations homologuées de ces préparations commerciales. Il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant pour la santé quand les travailleurs suivent le mode d'emploi de l'étiquette et portent de l'équipement de protection individuel tel qu'indiqué sur l'étiquette.

Une évaluation toxicologique n'a pas été requise pour cette demande.

Évaluation de la valeur

Le LI 700 permet aux producteurs d'avoir une option de surfactant non ionique supplémentaire à leur disposition quand ils appliquent l'herbicide Pardner, l'herbicide Curtail M et l'herbicide Lontrel 360, dans le cadre de ces utilisations qui requièrent un surfactant, tel que cela est stipulé sur les étiquettes des herbicides.

Les informations soumises sur la valeur étaient tirées d'études de terrain à petite échelle dans lesquelles la performance à 0,25 % v/v du LI 700 a été directement comparée à celle des surfactants non ioniques homologués pour une utilisation à soit 0,2 %, soit 0,25 % v/v avec l'herbicide Pardner, l'herbicide Curtail M, et l'herbicide Lontrel 360. Ces herbicides requièrent un surfactant non ionique lorsqu'ils sont appliqués dans un mélange en cuve avec certains autres herbicides.

Le niveau de contrôle des mauvaises herbes atteint avec les traitements effectués avec un herbicide particulier et le LI 700 ont été globalement similaires à ce qui a été observé avec les traitements effectués avec le même herbicide et un surfactant non ionique homologué pour une utilisation avec ce même herbicide, y compris dans le cadre d'essais dans lesquels le contrôle des mauvaises herbes était plus important pour des traitements réalisés avec l'herbicide testé et un adjuvant ajouté, en comparaison avec les cas où aucun adjuvant n'était ajouté. Dans les essais où les cultures observées ont subi des dommages, le degré de dommages aux cultures était globalement similaire parmi les traitements avec adjuvant, y compris pour le traitement à l'herbicide sans adjuvant ajouté.

Évaluation environnementale ainsi que des propriétés chimiques

L'évaluation environnementale et l'évaluation des propriétés chimiques n'ont pas été requises pour cette demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies, et les a trouvées suffisantes pour appuyer l'ajout dans l'homologation du LI 700 de l'application avec les herbicides additionnels suivant : l'herbicide Pardner, l'herbicide Curtail M et l'herbicide Lontrel 3620.

References

- 2784356 2017, Efficacy, DACO: 10.2.3.3
- 2784357 2017, Efficacy, DACO: 10.2.3.3
- 2784358 2017, Efficacy, DACO: 10.2.3.3
- 2794235 2017, Pardner Barley, DACO: 10.2.3.3
- 2794236 2017, Pardner Barley, DACO: 10.2.3.3
- 2794237 2017, Pardner Barley, DACO: 10.2.3.3
- 2794238 2017, Pardner Barley, DACO: 10.2.3.3
- 2794239 2017, Pardner Barley, DACO: 10.2.3.3

2794240 2017, Pardner Oats, DACO: 10.2.3.3
2794241 2017, Pardner Oats, DACO: 10.2.3.3
2794242 2017, Pardner Oats, DACO: 10.2.3.3
2794243 2017, Pardner Oats, DACO: 10.2.3.3
2794244 2017, Pardner Oats, DACO: 10.2.3.3
2794245 2017, Pardner Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794246 2017, Pardner Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794247 2017, Pardner Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794248 2017, Pardner Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794249 2017, Pardner Flax, DACO: 10.2.3.3
2794250 2017, Pardner Flax, DACO: 10.2.3.3
2794251 2017, Pardner Flax, DACO: 10.2.3.3
2794252 2017, Curtail Barley, DACO: 10.2.3.3
2794253 2017, Curtail Barley, DACO: 10.2.3.3
2794254 2017, Curtail Barley, DACO: 10.2.3.3
2794255 2017, Curtail Barley, DACO: 10.2.3.3
2794256 2017, Curtail Oat, DACO: 10.2.3.3
2794257 2017, Curtail Oat, DACO: 10.2.3.3
2794258 2017, Curtail Oat, DACO: 10.2.3.3
2794259 2017, Curtail Oat, DACO: 10.2.3.3
2794260 2017, Curtail Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794261 2017, Curtail Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794262 2017, Curtail Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794263 2017, Curtail Flax, DACO: 10.2.3.3
2794264 2017, Curtail Flax, DACO: 10.2.3.3
2794265 2017, Curtail Flax, DACO: 10.2.3.3
2794266 2017, Lontrel Barley, DACO: 10.2.3.3
2794267 2017, Lontrel Barley, DACO: 10.2.3.3
2794268 2017, Lontrel Barley, DACO: 10.2.3.3
2794269 2017, Lontrel Barley, DACO: 10.2.3.3
2794270 2017, Lontrel Barley, DACO: 10.2.3.3
2794271 2017, Lontrel Oat, DACO: 10.2.3.3
2794272 2017, Lontrel Oat, DACO: 10.2.3.3
2794273 2017, Lontrel Oat, DACO: 10.2.3.3
2794274 2017, Lontrel Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794275 2017, Lontrel Wheat, DACO: 10.2.3.3
2794276 2017, Lontrel Wheat, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.